



## Déclaration EPA-FSU au CTM JS du 5 juin 2020

### Reprendre les travaux de mise en œuvre du pôle éducatif

En ces premiers jours de juin, au regard de la circulaire initiale du 12 juin 2019 sur le transfert des agents Jeunesse et Sports vers le Ministère de l'Education Nationale, les personnels de ce champ devraient avoir suivi leurs missions, lesquelles devraient avoir été réunies, coordonnées et animées, en DRAJES, pour œuvrer avec les services déconcentrés de l'Education Nationale. Suite à l'annonce du report de cette transformation au 1er janvier 2021, nous avons voté lors du dernier Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports du 15 mai 2020 à 11 voix le vœu intersyndical (CGT-FSU-UNSA), demandant à ce que le CTM JS puisse discuter le projet de création des DRAJES et que les préfigurateurs DRAJES puissent enfin reprendre, et ce dès juin, les groupes de travail avec les agents concernés et identifiés dans les services départementaux et régionaux, en intégrant les CREPS et les établissements, et en nous confirmant que les CTS seraient bien affectés en DR au-delà du 1er janvier 2021. Nous avons réclamé également que la création de ce pôle éducatif se traduise par de véritables lettres de cadrage relatives au budget 2021. Nous insistons enfin sur la nécessité de créer également des instances de dialogue spécifiques : un CTRJS commun DRAJES/DDAJES indépendant des CTA et CTD du MEN. Nous avons besoin pour préparer cette transformation, de données à jour, à savoir des éléments précis sur les effectifs et les supports par région et en particulier par département (transferts des ETP et BOP) avec une cartographie des statuts.

Les agents n'en peuvent plus de se sentir en flottage et de subir les conditions d'un travail dégradé. Ils veulent des précisions, des orientations, et des cadres clairs au sujet de leur avenir pour rompre avec l'incertitude, et l'anxiété pathogène liée aux différents scénarios qui ont circulé. La période nécessite des engagements politiques clairs pour organiser dignement le travail et respecter les métiers Jeunesse et Sports, pouvoir encore les cultiver, et surtout se projeter dans et travailler cette fameuse continuité éducative. Nous prenons donc acte de ce que nous avons entendu lors du dernier CTM du 15 mai au cours des déclarations des ministres et de leurs Cabinets : leurs réponses sur le maintien du transfert, la confirmation des missions des préfigurateurs DRAJES ainsi que la création du pôle éducatif et nous demandons donc le nouveau calendrier de l'agenda social !

Au-delà de l'agenda social, nous voulons que la création de ce pôle éducatif puisse donner naissance à des orientations discutées de politique publique éducative, articulant les acteurs du service public de l'Education Nationale, de Jeunesse et Sports, et les acteurs associatifs de l'éducation populaire, de la jeunesse et du sport, susceptibles de donner corps à l'ambition de continuité éducative de la note du 14 janvier 2020. Les différentes et nouvelles spécialités du concours de Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ont été construites pour concevoir et mettre en œuvre ces politiques publiques éducatives. Dans cette perspective, pour travailler la continuité éducative dans le champ du sport, nous pensons nécessaire d'engager un travail identique pour les Conseillers d'animation sportive.

## **Un « avenue de France » plutôt que des ACM en mode dégradé**

Nous n'avons de cesse également de rappeler qu'aucun dispositif ne peut remplacer une telle politique, a fortiori lorsque ceux-ci sont pensés dans l'urgence, sans -et contre- les métiers concernés et les organisations syndicales. Ce d'autant plus lorsque ces réponses sont présentées comme des compensations de la crise économique du secteur... Alors que nous savons bien à quel point les organismes associatifs du champ Jeunesse et Sports sont depuis de nombreuses années attaqués dans leur reconnaissance et fondements. Ils sont soutenus de plus en plus sporadiquement au nom de « services à rendre » ou de « civisme », sur des missions ou prestations de travail bénévole ou de placement de jeunes dans le sous monde de la préparation à l'emploi précaire, qui sont, comme souvent, une injure au monde du travail. Le secteur ne sera pas sauvé par un fonctionnement d'ACM en mode dégradé en 2020 !

EPA-FSU plaide au contraire de ces dispositifs de « sauvetage » (2S2C, colo apprenantes), pour un Grenelle, un « avenue de France », c'est à dire un plan de relance dans la durée, de l'Etat et des collectivités, concerté et coordonné avec les mouvements de jeunesse et organisations concernées, et leurs salariés ainsi que leurs CSE. Un plan de relance pour les jeunes, l'éducation populaire et les activités physiques et sportives hors l'école, dans le cadre d'une loi de programmation de l'éducation populaire. Ce plan doit comporter une partie importante sur l'emploi (principe revalorisé et étendu des postes FONJEP) et s'inscrire dans une démarche de reconnaissance législative de la valeur éducative et démocratique de ces associations. Ce serait ainsi l'occasion d'entendre l'avis du Ministre de L'Éducation nationale et de la Jeunesse sur chacune des préconisations du rapport du CESE sur l'éducation populaire" que nous demandons depuis 2019.

## **Le SNU, c'est toujours non**

Bien entendu le SNU à l'ordre du jour ce CTM JS est, faut-il le rappeler encore..., aux antipodes de cette perspective de renouvellement des politiques publiques pour une république éducative et démocratique ayant à cœur une démarche pédagogique émancipatrice et une conscience critique. Les votes aux derniers CTM JS et CTM MEN contre ce dispositif en sont la confirmation, dans le prolongement de la clause de conscience collective, manifeste intersyndical contre le mésusage des personnels techniques et pédagogiques de la Jeunesse et des Sports sur le SNU signé par 145 actifs et 45 retraités. Hier comme aujourd'hui nous affirmons que le déploiement de ce dispositif doit être suspendu. Nous proposons encore de contribuer à l'élaboration commune d'autres parcours citoyens concertés, à partir des principes de l'éducation permanente et des pédagogies actives, c'est à dire d'une conception de l'engagement radicalement différente de celle du SNU. Cette réélaboration, en articulation avec l'école, servirait réellement son ouverture, en lien avec le plan de relance de l'avenue de France que nous demandons. *EPA votera donc contre le SNU.*

## **Pour un véritable droit à mobilité**

Nous nous devons aussi dénoncer les conditions inacceptables dans lesquelles se déroulent actuellement les mobilités des personnels. Au vu nos échanges et constats lors de notre dernier SN il s'agit d'une gestion moyenâgeuse donc arbitraire et totalement livrée à elle-même de ces mobilités. C'est extrêmement difficile de se retrouver sur la place de l'emploi public (PEP). Allez donc voir vous-même : les dates sont fausses, il y a des postes qu'on ne réussit pas à trouver, notamment parce que les intitulés ne correspondent pas (au lieu de CEPJ c'est indiqué Conseiller technique et

pédagogique Service Civique), les fiches de postes sont contraires aux missions statutaires...Bref, ce ne sont pas des conditions pour que les commissaires paritaires et les élus au CTM exercent leur rôle, car ils n'ont aucune visibilité sur la carte des emplois, donc aucun moyen de contrôler ni outil de recours pour les collègues concernés. EPA demande à ce que l'administration nous prouve qu'elle est en capacité d'assurer un véritable suivi de ces mobilités et qu'un prochain CTM aborde ce point.

### **Pour des conditions de travail respectueuses des statuts partout**

Nous sommes également alertés par des collègues qui nous signalent des écarts d'interprétation des textes quant aux modalités de déconfinement. Ainsi dans une DDCSPP tous les agents doivent reprendre en présentiel dès le 2 juin. Il n'est plus possible d'avoir recours au télétravail, ni au travail à distance, alors que dans une DR, le déconfinement se déroule de manière progressive, et les agents sont invités à poursuivre le travail à distance ou le télétravail. Ces situations donnent à voir que les conditions du déconfinement sur le territoire ne sont pas uniformes sur une même zone (verte en l'occurrence), et dénotent d'une méconnaissance des conditions d'exercice spécifiques des PTP.

### **Respecter les engagements pris dans les instances**

Nous n'avons pas reçu de relevé de décisions comme prévu lors du dernier CTM du 15 mai, mais nous avons noté :

- qu'il devait y avoir un groupe de travail sur le sujet de l'article 10 et du travail distant, la DRH s'y est engagée : il est temps de fixer une date
- qu'il y avait un engagement à relancer le travail avec les OS en lien avec le nouveau concours, sur la refonte de la FIS et sur la formation continue, en amont donc, plutôt que de recevoir le calendrier des stages pour avis
- enfin, lors d'une audioconférence (le 29 mai dernier) avec la DS, M. Journaux vérifiait s'il était possible de nous envoyer le projet de décret OTE présenté comme arbitré